

Rapport sur les cinq premiers intermédiaires et la qualité d'exécution

Objet:

Conformément aux termes de l'article 3(3) du Règlement Délégué 2017/576 du 08/06/2016 relatif à la publication annuelle d'informations sur l'identité des plateformes d'exécution et la qualité de l'exécution, AMUNDI INTERMEDIATION en tant qu'Entreprise d'Investissement est tenue de publier annuellement, pour chaque classe d'actifs, le classement de ses 5 premiers intermédiaires accompagné d'une analyse de la qualité d'exécution obtenue au cours du précédent exercice.

La classification des instruments financiers présentée ci-après est tirée de l'Annexe I du Règlement Délégué 2017/576 du 08/06/2016.

Contexte :

La Directive sur les marchés d'instruments financiers (Directive 2014/65/UE dite « MIF 2 ») et le règlement « MiFIR » ont pour objet de réviser la Directive « MIF 1 » afin de tenir compte de l'évolution des marchés financiers, guidés principalement par l'amélioration de la sécurité, de la transparence et du renforcement de la protection des investisseurs.

Textes de référence :

- Directive MIF 2 N° 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15/05/14, Art. 24 (1) et 27
- Règlement Délégué N° 2017/576 du 08/06/2016 complétant la Directive par des normes techniques de réglementation concernant les marchés d'instruments financiers.

Synthèse:

AMUNDI INTERMEDIATION transmet ses ordres directement à ses intermédiaires, ou les exécute par la mise en compétition de plusieurs contreparties potentielles. Les ordres sont dirigés en fonction des meilleures conditions de réalisation offertes, soit vers les Marchés Réglementés (MR), les « Swaps Execution Facilities », les Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN), les Systèmes Organisés de Négociation (SON), les Internalisateurs Systématiques (IS), ou tout prestataire susceptible de fournir dans un cadre bilatéral (OTC), les meilleures conditions possibles. AMUNDI INTERMEDIATION n'est membre d'aucun marché par conséquent, tout conflit d'intérêt quant à l'utilisation des plateformes d'exécution est annihilé.

AMUNDI INTERMEDIATION favorise l'intégrité du marché sans qu'une catégorie de client soit avantagée par rapport à une autre en cas d'exécution de même sens sur le même instrument financier le même jour, en prenant en compte les critères énoncés dans sa Politique de Sélection et d'Exécution tels que le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc...en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par le client.

Pour les intermédiaires ou contreparties agissant à travers diverses entités légales selon les instruments ou juridictions, les tableaux présentent des données agrégées.

Section I – Evaluation quantitative restituée en pourcentage du volume total et du nombre total d'exécutions par catégorie d'instruments financiers

(a) Actions et Instruments Assimilés

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : Non						
	Cinq premiers intermédiaires d'exécution classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
1	BOA - MERRILL LYNCH (GGDZP1UYGU9STUHRDP48)	10,90%	8.70%	N.A	N.A	N.A
2	DEUTSCHE BANK (7LTFWZYICNSX8D621K86)	9.90%	7.10%	N.A	N.A	N.A
3	CITIGROUP (XKZZ2JZF41MRHTR1V493)	9.30%	6.50%	N.A	N.A	N.A
4	MORGAN STANLEY (4PQUHN3JPGFNF3BB653)	8.60%	5.30%	N.A	N.A	N.A
5	KEPLER – CHEUVREUX (549300WZUJONCM3K3B32)	7.90%	16.20%	N.A	N.A	N.A
TOP 5 Total		46,60%	43,80%	N.A	N.A	N.A

(b) Instruments de Dette - i) Obligations

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : Non						
	Cinq premiers intermédiaires d'exécution classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
1	JP MORGAN CHASE (7H6GLXDRUGQFU57RNE97)	9.10%	11.60%	N.A.	N.A.	N.A.
2	BNP PARIBAS (R0MUWSFPU8MPRO8K5P83)	8.20%	7.60%	N.A.	N.A.	N.A.
3	SOCIETE GENERALE (O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	7.00%	5.30%	N.A.	N.A.	N.A.
4	CITIGROUP (XKZZ2JZF41MRHTR1V493)	6.10%	5.60%	N.A.	N.A.	N.A.
5	GOLDMAN SACHS (W22LROWP2IHZNBB6K528)	6.10%	7.60%	N.A.	N.A.	N.A.
TOP 5 Total		36.50%	37.70%	N.A.	N.A.	N.A.

(b) Instruments de Dette - ii) Marché Monétaire

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : Non						
	Cinq premiers intermédiaires d'exécution classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
1	BPCE GROUP (9695005MSX1OYEMGDF46)	17.70%	18.90%	N.A.	N.A.	N.A.
2	SOCIETE GENERALE (O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	14.30%	9.80%	N.A.	N.A.	N.A.
3	LA BANQUE POSTALE (96950066U5XAAIRCPA78)	11.20%	4.10%	N.A.	N.A.	N.A.
4	CREDIT AGRICOLE GROUP (969500TJ5KRTCJQWXH05)	8.20%	14.10%	N.A.	N.A.	N.A.
5	HSBC (MP6I5ZYZBEU3UXPYFY54)	8.10%	6.80%	N.A.	N.A.	N.A.
TOP 5 Total		59.50%	53.70%	N.A.	N.A.	N.A.

(d) Dérivés de Taux

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : Non						
	Cinq premiers intermédiaires d'exécution classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
1	SOCIETE GENERALE (O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	28.40%	31.20%	N.A.	N.A.	N.A.
2	BNP PARIBAS (R0MUWSFPU8MPRO8K5P83)	20.10%	10.50%	N.A.	N.A.	N.A.
3	MORGAN STANLEY (4PQUHN3JPF3BB653)	13.30%	6.70%	N.A.	N.A.	N.A.
4	UBS (969500Q2MA9VBQ8BG884)	10.30%	7.00%	N.A.	N.A.	N.A.
5	CREDIT AGRICOLE GROUP (969500TJ5KRTCJQWXH05)	7.80%	22.50%	N.A.	N.A.	N.A.
TOP 5 Total		79.90%	77.90%	N.A.	N.A.	N.A.

(e) Dérivés sur Devises

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : Non						
	Cinq premiers intermédiaires d'exécution classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
1	BOA - MERRILL LYNCH (GGDZP1UYGU9STUHRDP48)	11.50%	12.70%	N.A.	N.A.	N.A.
2	GOLDMAN SACHS (W22LROWP2IHZNBB6K528)	10.20%	9.90%	N.A.	N.A.	N.A.
3	CITIGROUP (XKZZ2JZF41MRHTR1V493)	10.20%	6.50%	N.A.	N.A.	N.A.
4	HSBC (MP6I5ZYZBEU3UXPYFY54)	9.70%	9.90%	N.A.	N.A.	N.A.
5	CREDIT AGRICOLE GROUP (969500TJ5KRTCJQWXH05)	9.40%	8.90%	N.A.	N.A.	N.A.
TOP 5 Total		51.00%	47.90%	N.A.	N.A.	N.A.

(g) Dérivés sur Actions

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : Non						
	Cinq premiers intermédiaires d'exécution classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
1	SOCIETE GENERALE (O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	46.30%	56.10%	N.A.	N.A.	N.A.
2	MORGAN STANLEY (4PQUHN3JPPGFNF3BB653)	15.20%	6.50%	N.A.	N.A.	N.A.
3	CREDIT AGRICOLE GROUP (969500TJ5KRTCJQWXH05)	12.10%	17.30%	N.A.	N.A.	N.A.
4	JP MORGAN CHASE (7H6GLXDRUGQFU57RNE97)	8.70%	1.90%	N.A.	N.A.	N.A.
5	BOA - MERRILL LYNCH (GGDZP1UYGU9STUHRDP48)	3.60%	1.10%	N.A.	N.A.	N.A.
TOP 5 Total		85.90%	82.90%	N.A.	N.A.	N.A.

(k) Produits Indiciels Cotés (ETF)

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : Non						
	Cinq premiers intermédiaires d'exécution classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
1	JANE STREET (549300ZHEHX8M31RP142)	16,70%	2.60%	N.A.	N.A.	N.A.
2	DEUTSCHE BANK (7LTWFZYICNSX8D621K86)	12.20%	2.60%	N.A.	N.A.	N.A.
3	SOCIETE GENERALE (O2RNE8IBXP4R0TD8PU41)	11,30%	26.50%	N.A.	N.A.	N.A.
4	KEPLER – CHEUVREUX (549300WZUJONCM3K3B32)	9,20%	46.40%	N.A.	N.A.	N.A.
5	FLOW TRADERS (549300CLJI9XDH12XV51)	9.10%	2.70%	N.A.	N.A.	N.A.
TOP 5 Total		58,50%	80.80%	N.A.	N.A.	N.A.

(m) Autres Instruments (REPO)

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : Non						
	Cinq premiers intermédiaires d'exécution classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
1	BNP PARIBAS (R0MUWSFPU8MPRO8K5P83)	21.10%	9.00%	N.A.	N.A.	N.A.
2	CREDIT AGRICOLE GROUP (969500TJ5KRTCJQWXH05)	18.10%	37.50%	N.A.	N.A.	N.A.
3	BARCLAYS (G5GSEF7VJP5I7OUK5573)	12.30%	2.00%	N.A.	N.A.	N.A.
4	BOA - MERRILL LYNCH (GGDZP1UYGU9STUHRDP48)	12.00%	7.70%	N.A.	N.A.	N.A.
5	MORGAN STANLEY (4PQUHN3JPPGFNF3BB653)	8.30%	1.50%	N.A.	N.A.	N.A.

TOP 5 Total	71.80%	57.70%	N.A.	N.A.	N.A.
--------------------	---------------	---------------	------	------	------

(m) Obligations Convertibles

Indiquer si <1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : Non						
	Cinq premiers intermédiaires d'exécution classés par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
1	UNICREDIT (2ZCNRR8UK83OONEK2170)	13.40%	15.20%	N.A.	N.A.	N.A.
2	JP MORGAN CHASE (7H6GLXDRUGQFU57RNE97))	11.20%	10.60%	N.A.	N.A.	N.A.
3	BNP PARIBAS (R0MUWSFPU8MPRO8K5P83)	8.30%	9.20%	N.A.	N.A.	N.A.
4	BARCLAYS (G5GSEF7VJP517OUK5573)	8.00%	10.80%	N.A.	N.A.	N.A.
5	DEUTSCHE BANK (7LTFWZYICNSX8D621K86)	6.90%	5.10%	N.A.	N.A.	N.A.
	TOP 5 Total	47.80%	50.90%	N.A.	N.A.	N.A.

Section II - Evaluation Qualitative (article 3 (3) du Reg. EU 2017/576 - RTS 28) :

Les facteurs quantitatifs et qualitatifs susceptibles d'impacter la recherche de la « meilleure exécution » pris en compte par AMUNDI INTERMEDIATION sont détaillés dans sa Politique de Sélection et d'Exécution et publiée sur son site internet.

1. Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plateformes utilisées pour exécuter les ordres;

Pour les services de réception transmission et d'exécution d'ordres pour compte de tiers, AMUNDI INTERMEDIATION fait appel à des intermédiaires dont certains sont des entités du Groupe Crédit Agricole. Toutefois, il n'existe pas de liens étroits, conflits d'intérêts ou de participations communes avec une ou plusieurs des plateformes utilisées par AMUNDI INTERMEDIATION pour exécuter les ordres.

2. Description de tout accord particulier conclu avec des plateformes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires AMUNDI INTERMEDIATION ;

AMUNDI INTERMEDIATION n'a conclu aucun accord particulier, reçu aucune rémunération, aucune remise ou aucun avantage non monétaire pour l'acheminement des ordres vers une plateforme d'exécution ou un vers tout autre intermédiaire qui serait en violation des exigences relatives aux conflits d'intérêts ou aux incitations de la Directive 2014/65/UE dite «MIF 2».

3. Explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution;

CLASSIFICATION DES CRITERES D'EXECUTION DES ORDRES PAR IMPORTANCE							
Instruments	Prix	Coût	Vitesse d'exécution	Liquidité	Probabilité d'exécution	Taille de l'ordre	Type d'ordre
Actions (a)	1	1	2	2	2	2	2
ETF (k)	1	1	1	2	2	2	2
Obligations (b)	1	1	1	2	2	1	2
Marché Monétaire (b)	1	2	3	3	2	2	0
Dérivés sur Actions (g)	1	2	1	1	2	1	2
Dérivés de Taux (c)	1	2	1	1	2	1	2
Dérivés de Crédit (d)	1	3	1	2	1	2	2
Dérivés sur Devises (e)	1	2	2	1	2	2	2
REPO (m)	1	2	2	3	3	2	0
Obligations Convertibles (m)	1	3	2	1	2	1	2

Notation: 1 = prépondérant, 2 significatif, 3 à considérer, 0 sans objet.

4. Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plateformes d'exécution mentionnée dans la Politique d'Exécution de l'Entreprise;

AMUNDI INTERMEDIATION a ajusté à la marge sa liste de brokers et contreparties en 2018.

5. Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres;

AMUNDI INTERMEDIATION ne propose ses services qu'à des clients professionnels et propose le même niveau de protection et de service à l'ensemble de ses clients.

6. Indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client;

AMUNDI INTERMEDIATION peut privilégier sur certaines valeurs peu liquides l'impact de la taille de l'ordre, la rapidité de son exécution et l'expertise de l'intermédiaire financier à qui l'Entreprise transmet ses ordres.

7. Explication de la manière dont l'Entreprise d'Investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué de la Commission (UE) 2017/576 du 08/06/2016 à insérer avant publication [RTS 27];

AMUNDI INTERMEDIATION a réalisé des contrôles afin de s'assurer de la qualité d'exécution de ses brokers. Ces contrôles réalisés ex-post visent à corriger d'éventuelles défaillances de la part des intermédiaires.

8. Explication de la manière dont l'Entreprise d'Investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

AMUNDI INTERMEDIATION utilise des éléments provenant de fournisseurs de données externes dans le cadre de ses contrôles visant à s'assurer de la qualité de prestation de ses intermédiaires.